

8, Place Malus
18000 BOURGES

Tél. 02 48 21 24 79
Fax. 02 48 21 24 89

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">REDEVANCE TELE PERSONNES AGEES MODESTES</p> |
|---|

Alors que le gouvernement Sarkozy et les Parlementaires UMP ont donné un paquet cadeau fiscal de 15 milliards d'€uros aux plus riches, ce même gouvernement et ces mêmes Parlementaires suppriment l'exonération de la Redevance Télé (116 €) aux personnes âgées de plus de 65 ans les plus modestes.

En effet, ce sont 780.000 foyers non imposables sur le revenu, donc aux pensions faibles qui sont ainsi frappés, alors que dès 2008 un grand nombre de ménages riches ceux-là, échapperont à l'impôt sur le revenu avec le dispositif fiscal du gouvernement.

C'est la conception de la justice sociale appliquée par le Président de la République et son Gouvernement.

L'USR-CGT du Cher rappelle que 25 % des retraités perçoivent une pension de moins de 700 €uros par mois, que la baisse du pouvoir d'achat des retraites est de 15 % depuis 1993 et frappe durement les plus faibles.

Le gouvernement, en ne voulant augmenter les retraites que de 1,1 % en 2008 sous prétexte d'une augmentation trop importante en 2007, se livre à une véritable provocation.

La CGT ne laissera pas faire et appelle les retraités à se mobiliser toujours plus nombreux et à revendiquer pour empêcher tous ces mauvais coups d'aboutir.